

DECISION N° 2024-04

OBJET : Demande de subvention au Département des Yvelines dans le cadre de l'appel à projet 2024 « Maintenir le lien social des seniors » mise en place par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération n° 230621-3 en date du 23/06/2023, aux fins de prendre toute décision concernant la demande de subvention

CONSIDERANT les missions d'accessibilité du musée à un public sénior en perte d'autonomie

CONSIDERANT que la subvention liée au dispositif « Maintenir le lien social des seniors » permet de développer une offre spécifique à ce public

CONSIDERANT que l'offre spécifique mise en place est un projet intergénérationnel et permet dans le même temps de sensibiliser un public jeune

CONSIDERANT que le musée permet l'accès gratuit au public bénéficiant de cette offre dans le cadre du dispositif « Maintenir le lien social »

CONSIDERANT que le dispositif « Maintenir le lien social » et la subvention permettent de créer des projets impliquant plusieurs acteurs du territoire (CCAS de Louveciennes, résidences seniors de Marly-le-Roi, écoles et clubs jeunes du territoire)

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : de demander une subvention de 5000 euros (cinq mille euros) au département des Yvelines afin de participer aux dépenses liées à la création d'une offre à destination d'un public sénior en perte d'autonomie, notamment à la rémunération des médiateurs intervenants et à l'achat de fourniture.

ARTICLE 2 : dit que les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly-le-Roi, le 13/03/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 15 MARS 2024

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

